



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9285^e séance

Jeudi 16 mars 2023, à 15 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Afonso	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Parga Cintra
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Asare
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Gatt
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Réforme du secteur de la sécurité

Lettre datée du 1^{er} mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/168)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Réforme du secteur de la sécurité

Lettre datée du 1^{er} mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/168)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Slovaquie et la représentante de l'Afrique du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix, et S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/168, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Zouev.

M. Zouev (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil un exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2022/280) sur le renforcement de l'approche de l'ONU en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Le Secrétaire général y énonce une vision nouvelle et audacieuse de la réforme du secteur de la sécurité, centrée sur la primauté des solutions politiques et de la gouvernance ainsi que des recommandations concrètes pour guider le travail de l'ONU dans la mise en œuvre de la résolution 2553 (2020) du Conseil de sécurité, texte phare sur la réforme du secteur de la sécurité, sur la base de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et de *Notre Programme commun* (A/75/982).

Je voudrais tout d'abord souligner les progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre des priorités énoncées dans le rapport. Je partagerai ensuite avec les membres quelques-unes des principales difficultés auxquelles nous nous heurtons, avant de présenter des pistes d'action commune.

En ce qui concerne les progrès, beaucoup a été fait depuis l'adoption historique, il y a un peu plus de deux ans, de la résolution 2553 (2020). Comme je viens de le mentionner, le Secrétaire général a publié son premier rapport sur la réforme du secteur de la sécurité en mars 2022. Pour la première fois, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, un programme d'action sur la réforme du secteur de la sécurité a été lancé à l'échelle du système afin de guider la mise en œuvre du rapport. Les partenariats stratégiques ont été renforcés, notamment avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale.

Ensuite, nous avons mis en place le corps permanent des spécialistes du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité à Brindisi. En très peu de temps, notre équipe agile est devenue indispensable et a fourni en temps voulu un appui souple et de haute qualité aux opérations de paix, aux équipes de pays et aux institutions nationales, en particulier dans le contexte des crises et de la réduction des effectifs des missions. En République démocratique du Congo, par exemple, nos experts ont aidé la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à mobiliser des ressources et des capacités pour la transition et ont facilité des consultations avec la Banque mondiale sur la nécessité d'un examen des dépenses publiques dans le secteur de la sécurité. Mais s'il convient certainement de se féliciter de ces avancées, notre travail n'est pas terminé. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, l'Organisation se heurte à de lourds défis dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans la résolution 2553 (2020), en particulier au niveau national.

Premièrement, nous sommes souvent confrontés à des situations dans lesquelles une appropriation et une direction nationales inclusives de la réforme du secteur de la sécurité font défaut. Sans l'adhésion des plus hautes autorités nationales, l'ONU ne dispose pas d'une base solide pour fournir un appui et, plus généralement, pour œuvrer à une paix durable. Deuxièmement, les parties nationales et les partenaires internationaux

hésitent souvent à intégrer la réforme du secteur de la sécurité dans les premières étapes des processus de médiation et de paix, ce qui risque d'entraîner une résurgence des conflits lorsque les questions clés relatives à la réforme du secteur de la sécurité restent trop longtemps sans réponse. Troisièmement, trop souvent, après le retrait des opérations de paix, il est impossible d'assurer la viabilité des progrès cruciaux en matière de réforme sur le plan financier, ce qui risque d'entraîner la reprise des conflits. Enfin, nous constatons qu'il y a trop d'obstacles à la participation des femmes, car les stéréotypes liés au genre sont profondément ancrés dans les cultures institutionnelles des services de sécurité, ce qui sape la confiance des populations dans ces services.

L'ONU doit jouer un rôle de chef de file pour relever ces défis. Pour ce faire, le Conseil doit doter nos opérations de paix de mandats prévisibles afin d'aider les institutions chargées de la sécurité et de mettre en place des services gouvernés démocratiquement, responsables, inclusifs et axés sur l'être humain. Cela exige également des interventions stratégiques et efficaces fondées sur des analyses politiques et économiques qui identifient les obstacles et définissent les moyens permettant de motiver les acteurs nationaux à s'engager en faveur de la réforme du secteur de la sécurité.

Pour remédier à ces lacunes, le Secrétaire général nous a tout d'abord conseillé de renforcer le rôle de chef de file de l'ONU dans la construction et la promotion de l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité, ce que nous sommes déterminés à faire, notamment en élaborant une politique de réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des directives et des outils relatifs aux principes de l'ONU.

Deuxièmement, nous devons accentuer nos efforts pour faciliter le dialogue, partager les enseignements retenus, offrir des conseils techniques sur la réforme du secteur de la sécurité aux parties pendant les processus de médiation et donner la priorité à la mise en œuvre des dispositions à la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre des processus de paix.

Troisièmement, nous devons garantir la viabilité financière de la réforme du secteur de la sécurité, notamment au moyen des examens des dépenses publiques, que nous menons, comme je l'ai mentionné, en partenariat avec la Banque mondiale.

Quatrièmement, nous devons élaborer le tout premier rapport mondial sur le statut des femmes dans le secteur de la défense. Je tiens à remercier l'Allemagne et la Suisse de leurs généreuses contributions à cette fin.

Pour terminer, je tiens à remercier le Mozambique d'avoir organisé la présente séance, ainsi que l'Afrique du Sud pour le rôle de chef de file qu'elle a joué en facilitant l'adoption de la résolution 2553 (2020) sur la réforme du secteur de la sécurité. La mise en œuvre d'une résolution aussi importante commence par des mandats bien conçus et hiérarchisés. À cet égard, le Conseil de sécurité pourrait intégrer plus systématiquement dans ses instructions les principes clés de la résolution, tels que l'appropriation nationale, la primauté des solutions politiques et la nécessité d'adopter des approches centrées sur la gouvernance et tenant compte de la dimension de genre à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité. En outre, les mandats relatifs à la réforme du secteur de la sécurité qui ne sont pas assortis des ressources financières et humaines nécessaires à leur exécution portent atteinte à la crédibilité de l'ONU et compromettent le soutien que nous apportons aux populations que nous servons. Nous avons besoin de l'appui des États Membres pour le nouveau programme d'action des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité, dont le but est de mettre en œuvre leurs priorités, y compris le corps permanent des spécialistes du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, qui a récemment été mis en place à Brindisi, comme je l'ai mentionné. À cet égard, nous remercions sincèrement les Gouvernements allemand, italien, luxembourgeois, norvégien et slovaque de leur appui financier à notre corps permanent des spécialistes.

Enfin, je tiens à souligner le rôle de supervision du Conseil et l'importance d'établir des rapports réguliers. Nous estimons qu'un cycle fixe pour les rapports thématiques du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité, par exemple tous les cinq ans, renforcerait l'examen de la question par le Conseil et donc notre appui collectif aux efforts nationaux en matière de réforme du secteur de la sécurité. Chaque aspect du renforcement de l'action de l'ONU en faveur de la réforme du secteur de la sécurité continuera de reposer sur notre collaboration pour traiter les questions et les priorités définies par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zouev de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour l'Union africaine de participer au débat d'aujourd'hui sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui met un accent particulier sur la réforme du secteur de la sécurité. Pour nous, ce débat est tout à fait d'actualité, car il coïncide avec le dixième anniversaire

du lancement du Cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité, adopté en janvier 2013. La politique de l'Union africaine souligne que la réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante de ses processus de paix et constitue un élément essentiel de la prévention des conflits, du relèvement rapide, de la consolidation de la paix et, de fait, du développement durable.

Pour un continent en proie à des conflits récurrents, la réforme du secteur de la sécurité est un élément clef des efforts que déploie l'Union pour faire taire les armes. C'est un facteur déterminant pour renforcer la résilience et générer des dividendes de la paix. La feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2030 prend acte des défis liés à la mise en place d'un secteur africain de la défense et de la sécurité professionnel, discipliné et capable de créer des institutions nationales de sécurité supervisées et contrôlées, de manière équilibrée, par des civils. Néanmoins, nous continuons d'assister régulièrement au déclenchement ou à la reprise de conflits, ce qui perpétue les cycles de violence et perturbe parfois les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.

Les principes fondamentaux de la politique de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité sont conformes aux principes de l'ONU en la matière. À cet égard, je voudrais mettre en relief, premièrement, la solidarité africaine ; deuxièmement, l'intégration régionale ; troisièmement, l'appropriation nationale ; quatrièmement, les spécificités du contexte ; et cinquièmement, la réforme du secteur de la sécurité en tant qu'élément d'un processus plus large de démocratisation et de réforme qui prend en compte le rôle des femmes dans les partenariats pour la paix.

L'Union africaine est donc satisfaite que le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2022/280) donne un excellent aperçu stratégique du paysage mondial de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. D'ailleurs, il encourage la Commission de l'Union africaine à entreprendre une analyse critique de tous les résultats concrets et à régler les problèmes qui se posent au bout de 10 ans de mise en œuvre de la politique de l'Union en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il importe de souligner que nos États membres continuent de rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, en raison de ressources insuffisantes, de l'absence de mécanismes opérationnels nationaux de

coordination de la réforme du secteur de la sécurité, et des priorités concurrentes des gouvernements. L'Union africaine elle-même dispense un appui technique, par l'intermédiaire de la Commission, à un certain nombre d'États membres, notamment la Gambie, la République centrafricaine, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, Madagascar et le Mali, pour n'en citer que quelques-uns. Nous sommes également en train de renforcer diverses initiatives menées afin d'ancrer et de consolider la réforme du secteur de la sécurité dans certains de ces États membres par le biais de l'approche axée sur les liens entre paix et sécurité et développement. Cela inclut un fonds africain pour soutenir les transitions inclusives, que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission de l'Union africaine mettent en place, et l'opérationnalisation accrue de la Force africaine prépositionnée. Au niveau régional, nous entretenons des partenariats avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux du continent africain sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, par l'entremise de la plateforme interrégionale d'échange de connaissances.

J'assure l'ONU que l'Union africaine reste un partenaire constant. Nous sommes déterminés à intégrer les normes de la réforme du secteur de la sécurité et les méthodes de travail y afférentes dans toutes nos démarches, en particulier avec les communautés économiques régionales. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le Forum sur les enseignements tirés des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, en 2022. Nous continuons également de chercher à mettre à profit la plateforme d'échange de connaissances afin de rassembler toutes les communautés de savoir de type groupe de réflexion et groupe d'action pour concrétiser nos efforts de paix. Enfin, je veux conclure en assurant le Conseil que, grâce à nos efforts pour redynamiser les engagements nationaux, nous pouvons arriver à une approche plus claire, globale, cohérente et centrée de la réforme du secteur de la sécurité, mobilisant l'ensemble de la société, qui favorisera la résilience et renforcera la paix sur notre continent et dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Tout d'abord, je tiens à remercier nos intervenants, M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix, et l'Ambassadeur

Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, de leurs importantes contributions au présent débat.

Le Mozambique attache une grande importance au renforcement de la réforme du secteur de la sécurité, prérequis crucial pour que les États améliorent leur aptitude à assurer la sécurité, à gérer et régler les conflits et à promouvoir le développement socioéconomique, ainsi qu'à protéger les droits humains et à garantir la participation de la société civile au sens large. À cet égard, nous saluons vivement le rapport du Secrétaire général (S/2022/280), qui met l'accent sur des éléments essentiels concernant la marche à suivre pour consolider l'approche globale de la réforme du secteur de la sécurité. Le Secrétaire général y réaffirme l'importance de veiller à ce que le développement des institutions du secteur de la sécurité adhère aux mêmes principes et normes de gouvernance que toute institution de service public. Pour favoriser une paix et une stabilité durables et donner aux sociétés les moyens d'atteindre leurs objectifs de développement, il est capital de garantir la responsabilité, la transparence et l'efficacité dans la prestation de services de sécurité, qui doivent être participatifs, inclusifs et prêts à agir. Nous sommes conscients que la réforme du secteur de la sécurité est un processus complexe, particulièrement dans les contextes de transition d'un conflit prolongé à la consolidation de la paix. Il est déterminant de combiner les facteurs propres à faire réussir la réforme du secteur de la sécurité. L'appropriation par les États de la définition de leurs stratégies et priorités est peut-être le plus important de tous.

Aujourd'hui, le monde est aux prises avec de nouveaux défis lancés à la paix et à la sécurité par l'effet de phénomènes comme les changements climatiques, les cybermenaces et la prolifération du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire à des actes terroristes, avec une incidence particulière en Afrique. Nous estimons qu'il faut un basculement dans la réponse du secteur de la sécurité à ces problèmes. Une approche participative s'impose avec force. Nous devons renforcer les complémentarités par la coopération et le partenariat aux niveaux national, régional et international. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'intégration de la réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies dans l'assistance sur le terrain, y compris par l'intermédiaire du nouveau corps permanent des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité à Brindisi. En outre, nous soulignons qu'il importe d'améliorer la participation de toutes les composantes de la société civile, en insistant sur les

femmes et les jeunes, qui peuvent jouer un rôle décisif en tant qu'agents de transformation pour la prévention et le règlement des conflits au niveau local.

Le Mozambique sait le lien qui existe entre la réforme du secteur de la sécurité et le développement socioéconomique. De ce point de vue, nous sommes d'avis que les efforts de réforme devraient s'appuyer sur une vision holistique et avoir une portée plus globale afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Nous pensons que les réformes qui sont mises en œuvre dans le cadre d'un dialogue national et s'appuient sur de larges consultations et la participation d'une multiplicité de protagonistes ont plus de chances d'être couronnées de succès. Dans cette perspective, il est essentiel de comprendre le rôle politique et économique des institutions, la dynamique du partage du pouvoir, la répartition des ressources, la culture locale ainsi que la législation formelle qui régit nos sociétés. Nous nous félicitons de la poursuite d'une coopération et d'une collaboration robustes entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'appui du Mozambique au rôle que le Conseil de sécurité peut et doit jouer. Le Conseil est à même de garantir une plus grande intégration des efforts afin d'harmoniser et de coordonner un soutien international accru de la part des partenaires régionaux et bilatéraux en faveur des priorités nationales. Il peut également garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité. En outre, nous pensons qu'il est en mesure d'éviter les lacunes et les rôles contradictoires dans ce domaine important, en particulier dans le contexte de situations consécutives à un conflit, comme la nôtre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, pour avoir organisé cette séance sur un sujet aussi opportun. Je remercie le Sous-secrétaire général Alexandre Zouev et le Commissaire Bankole Adeoye de leurs exposés. Je salue également la présence de la représentante de l'Afrique du Sud et du représentant de la Slovaquie en leur qualité de Coprésidents du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité.

Pour instaurer une paix et une stabilité durables, il est primordial de mettre en place des institutions inclusives, efficaces et responsables dans tous les secteurs. La réforme institutionnelle du secteur de la sécurité est avant tout une entreprise politique étant donné la nature particulière de ce secteur qui se trouve au cœur de l'autorité nationale. Une réflexion politique approfondie et un renforcement des capacités bien conçu sont nécessaires pour en garantir la réussite. Dans cette optique, je voudrais faire deux observations.

Premièrement, il importe de veiller à une appropriation inclusive. Les dirigeants nationaux doivent soumettre un projet clairement défini qui doit ensuite être pris en charge par leurs populations dans le cadre d'un vaste processus politique. La participation des citoyens à tous les niveaux est un moteur essentiel de la réforme dans ce domaine. La transparence, le principe de responsabilité et le respect des droits humains et de l'état de droit sont indispensables à la gouvernance du secteur de la sécurité afin de gagner la confiance de la population. Partant, les réformes doivent être adaptées et correspondre aux valeurs et aux normes propres à chaque pays. Les réformes elles-mêmes représentent une tâche inévitablement ardue et la consolidation des acquis nécessite beaucoup de temps. L'interruption du processus au milieu de la réforme entraîne des effets importants et à long terme sur la vie des gens au quotidien. Le processus de réforme doit intégrer la mobilisation de ressources nationales suffisantes, par le biais des dispositions budgétaires nécessaires, pour contribuer au renforcement des institutions. Dans un objectif de pérennisation du processus, il convient d'accorder plus d'attention au renforcement des capacités techniques dans ce domaine.

Deuxièmement, un partenariat international est essentiel pour stimuler les efforts nationaux. L'aide à la réforme du secteur de la sécurité est l'une des principales tâches confiées aux missions de paix des Nations Unies. Grâce à leur longue expérience en matière d'engagement sur ce front, elles sont les mieux placées pour jouer un rôle essentiel dans la coordination des efforts internationaux en vue d'obtenir davantage de résultats conformes aux priorités nationales. La prise en compte du lien complexe entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le cadre des efforts de réforme du secteur de la sécurité nécessite une approche globale. Il convient d'encourager une communication étroite et le partage d'informations au niveau technique, avec un rôle central pour les entités des Nations Unies sur le terrain. Une stratégie intégrée commune à

toutes les parties prenantes concernées permettra une meilleure prévisibilité et une mobilisation accrue des ressources financières.

La semaine dernière, le Conseil s'est rendu en République démocratique du Congo. Le Japon est un partenaire de longue date des pays qui s'efforcent de mener à bien la tâche considérable que représente la réforme du secteur de la sécurité. Des forces de l'ordre professionnelles, accessibles et responsables sont essentielles dans ce pays qui lutte contre des groupes armés illégaux et une criminalité traditionnelle endémique. Des experts japonais travaillent sur le terrain, en parfaite adéquation avec les priorités du Gouvernement et en étroite collaboration avec la Police nationale congolaise, afin de mettre en place un modèle de police de proximité. Notre appui comprend le renforcement des capacités des agents de police dans des domaines tels que la gestion budgétaire et le développement d'infrastructures pour des postes de police accessibles, ainsi qu'en matière de renforcement de la confiance de la population locale. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, ces travaux vont s'étendre à la zone dont la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'est déjà retirée, conformément à son plan de transition.

Le Japon reste déterminé à œuvrer avec tous les partenaires pour continuer à appuyer la réforme du secteur de la sécurité et sa gouvernance, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Sous-secrétaire général Zouev, le Commissaire de l'Union africaine Adeoye et l'Ambassadrice Joyini de leurs exposés d'aujourd'hui.

Le Gouvernement des États-Unis est profondément attaché à la réforme du secteur de la sécurité en tant qu'outil de promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général signale dans son rapport (S/2022/280) plusieurs difficultés et formule des recommandations afin d'améliorer la réforme du secteur de la sécurité au niveau mondial, et je voudrais revenir et insister sur certains des principaux thèmes qui en ressortent.

Le premier est l'importance d'une appropriation nationale inclusive pour garantir le succès à long terme et la durabilité de la réforme du secteur de la sécurité et de sa bonne gouvernance. Les États-Unis souscrivent

pleinement à l'accent mis par le Secrétaire général sur la participation et la représentation véritables des populations locales, des femmes, des jeunes et de la société civile dans l'élaboration des stratégies et des plans de sécurité nationale. Nous reconnaissons que les mécanismes et les pratiques de sécurité locale peuvent constituer des points d'entrée viables pour instaurer la confiance avec les populations locales et encourager la coopération avec les institutions de sécurité de l'État. Les mécanismes consultatifs civils et militaires mis en place au niveau local, tels que ceux mentionnés pour la Côte d'Ivoire et le Libéria après les transitions des opérations de maintien de la paix, peuvent également jouer un rôle essentiel dans le maintien et le renforcement des efforts de réforme dans les contextes de transition.

Nous partageons l'avis selon lequel il est important de placer au centre des efforts de réforme du secteur de la sécurité des approches axées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre. Comme le Secrétaire général l'a dit, le respect avéré des droits humains est un indicateur clef du professionnalisme des forces de sécurité et de l'exercice d'un commandement responsable. Lorsque cette condition n'est pas remplie, les appareils de sécurité ne peuvent gagner la confiance des populations.

Le deuxième thème clef concerne la nécessité d'aborder, d'une part, la gouvernance du secteur de la sécurité et la réforme indispensable de celui-ci au cours des premières phases de l'engagement de l'ONU et, d'autre part, les risques réels qui se posent si l'on précipite ou reporte des accords à long terme sur la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de la gouvernance. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, le fait de ne pas résoudre les différends relatifs à la sécurité et de mettre en place des arrangements temporaires voués à l'échec ne fait que saper et retarder les efforts de réforme à long terme. De même, le fait de confier ces tâches à des mécanismes ou à des organes techniques nouvellement créés semble également réduire les possibilités d'élaboration rapide de dispositions durables en matière de sécurité. L'expérience nous montre que ces processus prennent plus de temps et sont moins efficaces que ceux qui définissent d'emblée des arrangements à plus long terme en matière d'architecture nationale de sécurité.

Le troisième thème clef a trait à l'importance de nouer des partenariats stratégiques et de mettre en place des processus de planification intégrés et communs, des évaluations conjointes et une coopération et une

coordination plus transparentes entre les partenaires qui travaillent dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance.

Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général qui figurent dans son rapport, à savoir que l'ONU procède à des évaluations de la réforme du secteur de la sécurité en coopération avec les partenaires nationaux et internationaux, afin d'éclairer la planification, le suivi et l'évaluation des efforts de réforme du secteur de la sécurité. Le rapport met en avant des exemples utiles de planification conjointe où des partenariats stratégiques ont fourni une base solide pour une réforme du secteur de la sécurité et des efforts de gouvernance viables à long terme. Nous saluons cette collaboration et appuyons pleinement la recommandation du Secrétaire général visant à la renforcer davantage.

De plus, nous prenons note des nombreuses possibilités de renforcement des capacités mises en lumière dans le rapport. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour continuer de tirer les enseignements de nos expériences en matière de réforme du secteur de la sécurité et pour renforcer la pratique de la réforme du secteur de la sécurité au service de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, M. Zouev, et le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, M. Adeoye, pour leurs exposés. Je salue de même la présence de la Représentante permanente de l'Afrique du Sud et du Représentant permanent de la Slovaquie. Mes remerciements s'adressent également au Mozambique pour avoir mis cette thématique à l'ordre du jour.

Cette séance nous permet d'aborder les orientations importantes contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2022/280). Nous apprécions les efforts entrepris par le Secrétariat pour développer le programme d'action, afin de mettre en œuvre de la résolution 2553 (2020), et reconnaissons les initiatives entreprises par l'Union africaine, ainsi que par ses États membres, afin de renforcer les capacités de gouvernance en matière de sécurité.

La Suisse considère la gouvernance ainsi que la réforme du secteur de la sécurité comme des éléments essentiels pour la paix, la sécurité et le développement durable. Au-delà de nos efforts au sein de la coopération bilatérale, la pierre angulaire de notre engagement dans ce domaine est le Centre pour la gouvernance du

secteur de la sécurité, à Genève. Ce centre mène des programmes touchant plus de 70 États, et sa contribution dans les domaines de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité est globalement reconnue.

Je voudrais relever trois points.

Premièrement, investir dans des institutions de la sécurité efficaces, responsables et professionnelles, c'est investir dans une paix durable et dans la prévention des conflits. Tout processus de paix redéfinit l'équilibre des forces dans une société. Cet aspect doit être pleinement pris en compte lors des négociations de paix et doit suivre un processus de mise en œuvre clair et mutuellement agréé entre toutes les parties prenantes, afin d'éviter un retour des tensions.

Deuxièmement, soutenir la réforme du secteur de la sécurité, c'est renforcer l'état de droit. Le secteur de la sécurité doit intégrer les besoins sécuritaires spécifiques de la population dans son ensemble. La participation pleine, égale et significative des femmes dans toutes les institutions et dans tous les mécanismes de prise de décision, de reddition des comptes et de contrôle doit par conséquent être garantie. C'est dans cet esprit que la Suisse s'engage par exemple en Gambie, aux côtés du Département de l'immigration, pour améliorer la qualité des services fournis aux communautés locales en renforçant ses gestion et redevabilité, avec un accent sur le genre.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de la gouvernance en matière de sécurité. Il est essentiel que ce soutien s'inscrive dans des processus politiques nationaux qui développent les capacités des institutions de sécurité. Les instruments régionaux et sous-régionaux, tels que le Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine, fournissent des informations précieuses qui devraient guider ces efforts. Une réforme réussie du secteur de la sécurité est souvent un facteur clef permettant aux missions d'alléger leur présence et, à terme, de se retirer. Le Conseil devrait donc renforcer les mandats des missions quant au rôle de la réforme du secteur de la sécurité et encourager une coordination accrue entre les opérations de paix ou les missions politiques et les équipes de pays des Nations Unies.

La résolution 2553 (2020) reconnaît qu'un secteur de la sécurité représentatif, réactif, efficient, efficace, professionnel et responsable, fonctionnant sans discrimination et dans le plein respect des droits humains et de l'état de droit, est la clef de voûte de la paix et du développement durable. C'est pourquoi la Suisse

s'engage afin de promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité dans le cadre de sa priorité de construire une paix durable.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2022/280). Je remercie également M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, de son exposé utile cet après-midi. Mais surtout, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance aussi importante, afin d'aborder un sujet crucial pour la consolidation de la paix et la stabilité dans les situations d'après-conflit.

La faiblesse des institutions chargées de garantir la sécurité diminue les capacités d'un État à maintenir l'ordre public et l'état de droit. Dans les États où des processus politiques ont été mis en place avec l'appui de missions de paix, cette lacune crée les conditions propices à la résurgence de la violence et à une régression des processus de paix, entraînant parfois le retour de certaines missions qui pensaient avoir déjà atteint leurs objectifs et exécuté leur mandat.

La paix et le développement durable ne peuvent être atteints que si les États disposent d'un secteur de la sécurité professionnel, efficient et efficace, qui protège tous les membres de la société et agit dans le respect des principes de responsabilité et de non-discrimination, dans le cadre de l'état de droit et dans le plein respect des droits humains. C'est pourquoi le soutien que l'ONU apporte à la réforme du secteur de la sécurité dans les pays qui en ont besoin est précieux.

En ce sens, la Commission de consolidation de la paix est un outil qui appuie les efforts de paix dans les pays en conflit ou en transition. Grâce à son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, elle peut fournir des éléments importants pour la phase de retrait des missions de paix et favoriser la cohérence propice à une analyse globale. En outre, sa capacité de mobilisation facilite le dialogue entre les acteurs concernés et elle peut proposer des stratégies, y compris financières, dans le cadre des efforts nécessaires de reconstruction et de renforcement des institutions pour la phase de relèvement postconflit.

Nous remercions le Secrétariat des efforts fournis dans ce domaine et de son rapport sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité, distribué en mars 2022, qui réaffirme les principes régissant l'appui apporté par l'ONU, y compris l'appropriation inclusive par les pays concernés, la primauté des solutions politiques

et l'importance centrale de la bonne gouvernance. Cela permet de renforcer la transparence, la responsabilité et la reddition de comptes, éléments essentiels des efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 16, concernant la paix, la justice et des institutions efficaces.

Les capacités institutionnelles des États à gérer les ressources du secteur de la sécurité, ainsi que la transparence et l'application du principe de responsabilité, comme nous l'avons dit, sont autant d'éléments indispensables pour la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, comme nous avons indubitablement besoin de ressources, nous appelons les institutions financières internationales et régionales à fournir un appui aux pays qui en ont besoin, comme le prévoit l'objectif de développement durable n° 17. La coopération internationale dans ce domaine et la coopération Sud-Sud sont également essentielles.

Nous sommes convaincus que la participation de tous les acteurs renforce les processus de transition vers la paix. En particulier, la contribution des femmes dans le secteur de la sécurité favorise la cohésion sociale, qui est indispensable au développement et à la prévention de la violence. Nous sommes d'accord avec le Secrétariat qu'il faut prendre en compte les questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité et qu'il importe de disposer de mécanismes efficaces de contrôle et d'application du principe de responsabilité pour mettre un terme à l'impunité pour toutes les formes de violence qui y sont liées. Nous préconisons en outre l'intégration de la protection de l'enfance dans les réformes du secteur de la sécurité, au moyen d'une formation militaire appropriée et de systèmes de vérification des antécédents conçus pour empêcher les auteurs de violations et de sévices contre les enfants de rejoindre les rangs des forces de sécurité nationales.

Enfin, je voudrais mentionner certaines menaces émergentes comme la criminalité transnationale organisée et le trafic d'armes. Les efforts de démobilisation, de réintégration et de réconciliation doivent être assortis de mesures et d'objectifs de désarmement, de la gestion des armes légères et de petit calibre à l'échelle nationale et de l'application d'embargos sur les armes.

Dans sa résolution 2553 (2020), le Conseil a déjà souligné qu'il importait que la réforme du secteur de la sécurité prenne davantage en compte, entre autres activités, celles de maintien de l'ordre, d'administration de la justice et d'administration pénitentiaire, de défense, de gestion des frontières et de maintien de leur sécurité. C'est pourquoi, en tant que membres du Conseil

de sécurité, nous devons introduire cet aspect dans les mandats des opérations de maintien de la paix, en particulier pour les phases de transition.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés le Sous-Secrétaire général Zouev et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye. Je sais également gré au Mozambique d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur un sujet aussi important.

L'un des principaux buts de l'ONU, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la pierre angulaire des activités quotidiennes de l'Organisation en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris la prévention des conflits et la stabilisation post-conflit.

Le renforcement de l'approche globale de l'ONU en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et un soutien plus large à cette approche sont essentiels pour la mise en place d'institutions et de cadres durables, sûrs et stables dans le monde entier. La réforme du secteur de la sécurité est un processus politique de longue haleine qui doit être mené au niveau national et requiert une volonté et un leadership politiques. Elle dépend aussi de la coopération interinstitutionnelle et de la participation d'un grand nombre de parties prenantes afin d'obtenir l'adhésion la plus large possible.

La gouvernance du secteur de la sécurité est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour répondre aux besoins des hommes, des femmes, des garçons et des filles en matière de sécurité, il est indispensable de savoir qui court le plus grand risque de commettre un acte criminel ou d'en être victime. Pour traduire cela sur le plan opérationnel, il faudra former les forces armées, la police, les garde-frontières et les services de renseignement et renforcer leurs capacités. La vérification des antécédents et l'élaboration de codes de conduite sont essentielles pour que le secteur de la sécurité soit digne de confiance. Une réforme du droit, de la justice et du secteur de la sécurité qui tienne compte des questions de genre peut aider à surmonter les obstacles à l'accès des femmes à la justice.

Une compréhension transversale de la réforme du secteur de la sécurité offrirait progressivement aux personnes et à l'État une plus grande sécurité et une meilleure application du principe de responsabilité, selon une approche fondée sur les droits humains et

le renforcement de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Des institutions de sécurité qui soient professionnelles, efficaces et responsables et des institutions chargées de faire respecter la loi et de rendre la justice qui soient accessibles et impartiales sont nécessaires pour jeter les bases de la paix et du développement durable.

La réforme du secteur de la sécurité est un élément central du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement. Tout en veillant à ce que les pays conservent la maîtrise des efforts, l'ONU a renforcé l'aide apportée aux autorités nationales pour qu'elles entreprennent des réformes cruciales et complexes du secteur de la sécurité. Malte se félicite des progrès enregistrés dans l'intégration de la protection de l'enfance dans les formations militaires, les instructions permanentes et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les services de protection de l'enfance mis en place au sein des forces nationales de sécurité et les mécanismes efficaces de détermination de l'âge permettant de prévenir tout recrutement de mineurs ont contribué à promouvoir ces priorités. Malte souligne que la réforme du secteur de la sécurité dans les situations post-conflit est indispensable à la consolidation de la paix et de la stabilité, ainsi qu'à la promotion de la réduction de la pauvreté, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, afin d'éviter que les pays ne sombre de nouveau dans le conflit.

Même si l'ONU joue un rôle précieux dans la promotion de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité, les processus nationaux et locaux demeurent essentiels pour obtenir des résultats probants. De surcroît, il convient d'adopter une approche intégrée pour prendre en compte les besoins de la population locale en matière de sécurité et de justice, en veillant à ce que la réforme du secteur de la sécurité se traduise par la sécurité de l'État et de la population. Il est indispensable d'établir un dialogue avec la société civile, qui est un acteur incontournable pour assurer la transparence, l'application du principe de responsabilité et le contrôle.

Si nous voulons bâtir un avenir meilleur, l'application du principe de responsabilité doit être notre pierre angulaire. La réforme du secteur de la sécurité est fondamentale pour lutter contre l'impunité pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire et pour faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes, et concourt incontestablement au respect de l'état de droit et à l'accès à la justice. En intégrant la gouvernance et

la réforme du secteur de la sécurité dans les partenariats stratégiques noués avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que dans les mécanismes existants, l'ONU pourrait renforcer la réforme de ce secteur.

Enfin, pour que ces processus politiques à long terme soient efficaces, les États Membres doivent promouvoir la représentation égale des femmes à tous les niveaux dans l'ensemble des institutions chargées de la sécurité, inclure les compétences en matière de genre dans les orientations et les opérations sur le terrain, et veiller à ce que les environnements de travail soient exempts de harcèlement et de discrimination sexuels et fondés sur le genre. Il a été prouvé que la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, contribuait à mettre en place des institutions inclusives, responsables et légitimes qui favorisent une paix et un développement durables.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Zouev et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye, de leurs exposés.

Comme l'indique la note de cadrage utile établie par le Mozambique pour la présente séance (S/2023/168), la réforme du secteur de la sécurité et la gouvernance jouent un rôle important dans l'édification de l'État et la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni a investi dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité au niveau national comme à l'étranger. Nous l'avons fait parce que, selon nous, un secteur de la sécurité démocratique, responsable et opérationnel fait partie intégrante d'un appareil gouvernemental plus large offrant des protections à tous les citoyens, sur la base des principes fondamentaux des droits humains universels et dans le respect de l'état de droit.

C'est ce qui donne à la réforme du secteur de la sécurité toute sa pertinence, non seulement dans le contexte de la reconstruction post-conflit, mais également au regard de la prévention des conflits, car la confiance entre les citoyens et l'État repose sur l'existence d'institutions qui servent et protègent les besoins de ces citoyens. Par exemple, le Conseil de sécurité vient de publier aujourd'hui une déclaration de son président sur le processus électoral en Libye (S/PRST/2023/2) (voir S/PV.9284). Nous nous félicitons de la collaboration entre la Commission militaire conjointe 5+5 et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que de leur engagement d'unir leurs forces pour créer un environnement sûr pour la tenue d'élections libres

et régulières. En tant que Coprésident du Groupe de travail sur la sécurité en Libye, le Royaume-Uni continuera d'appuyer les efforts visant à faire en sorte que les armées libyennes agissent de concert et, à terme, soient réunies en une seule armée nationale, responsable devant un gouvernement élu et capable de relever l'ensemble des défis de la Libye en matière de sécurité.

Qu'il me soit permis de formuler trois observations supplémentaires. Premièrement, le Royaume-Uni se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'approche globale de l'ONU concernant la réforme du secteur de la sécurité, notamment en mettant l'accent sur la gouvernance du secteur de la sécurité. À cet égard, l'ONU possède un avantage comparatif de taille, étayé par l'expérience et une approche qui donne la priorité à l'intégrité, à la transparence et au principe de responsabilité.

Nous remercions M. Zouev du point qu'il a fait sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'action de l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité. Le Royaume-Uni continue d'être en faveur d'une approche plus intégrée et cohérente de l'Organisation en matière de réforme et de gouvernance du secteur de la sécurité.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité joue un rôle important pour promouvoir l'adoption par l'ONU et ses partenaires des meilleures pratiques en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit notamment de la coopération avec le Conseil pour définir des mandats adaptés afin d'encadrer l'action des opérations de paix des Nations Unies et d'améliorer la coordination de l'aide internationale.

Troisièmement, nous devons tous faire davantage pour promouvoir l'inclusion des femmes dans les processus de réforme du secteur de la sécurité. Le nouveau plan d'action du Royaume-Uni sur les femmes et la paix et la sécurité souligne précisément ce point, qui guidera nos décisions nationales et internationales dans ce domaine.

Le Royaume-Uni continuera de défendre la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité, en collaborant avec l'ONU et d'autres partenaires, notamment l'Union africaine, afin d'optimiser les retombées de notre appui.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative du Mozambique d'organiser cette importante séance. Nous remercions de leurs exposés le Sous-Secrétaire général Zouev et le Commissaire aux

affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye. Je salue la participation du Représentant permanent de la Slovaquie et de la Représentante permanente de l'Afrique du Sud à la présente séance.

La réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d'un conflit est une tâche importante pour consolider la paix et parvenir au développement. Quand elle siégeait au Conseil comme membre non permanent du Conseil, l'Afrique du Sud avait fait pression pour que le Conseil de sécurité adopte la résolution 2553 (2020) sur cette question. La présente séance, convoquée par le Mozambique, doit être l'occasion d'explorer les moyens efficaces de réformer le secteur de la sécurité et d'améliorer réellement la capacité des pays à maintenir la paix, la stabilité et le développement. La Chine souhaite faire quatre observations.

Premièrement, nous devons adhérer à l'appropriation nationale, qui est la voie à suivre. Le rapport du Secrétaire général publié en mars dernier (S/2022/280) souligne que l'appropriation des programmes par les pays concernés est le principe fondamental de la réforme du secteur de la sécurité et que les pays ont des histoires et des cultures et contextes politiques différents et se trouvent à des stades différents de développement du secteur de la sécurité. Ce n'est qu'en adaptant les mesures aux conditions locales que la réforme pourra être couronnée de succès. Le Soudan du Sud a réalisé des progrès constants dans la mise en œuvre des mesures de sécurité prévues par l'Accord de paix revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et a mené à terme la première phase de la formation des forces unifiées nécessaires. La République centrafricaine a renforcé le déploiement des forces de sécurité locales afin de consolider et d'étendre l'autorité de l'État. Le Mali a activement mis en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et a favorisé l'intégration de 26 000 ex-combattants. Ces pratiques sont conformes à la situation politique et de sécurité et aux réalités du secteur de la sécurité dans les pays concernés et sont propices au maintien de la paix et de la stabilité dans ces pays. Imposer de prétendues normes communes et meilleures pratiques sans tenir compte des conditions nationales de base et des besoins urgents des pays concernés peut s'avérer contre-productif et ne pas favoriser le développement du secteur de la sécurité dans ces pays.

Deuxièmement, nous devons attacher de l'importance à l'intégration des deux grandes questions que sont la sécurité et le développement. Dans de nombreuses situations d'après-conflit, des menaces pèsent sur la

sécurité des pays, notamment l'activité des groupes armés, l'extrémisme violent et des conflits ethniques. Un secteur de la sécurité professionnel, efficace et adapté est une garantie importante pour le développement et l'édification du pays. Dans le même temps, la réforme du secteur de la sécurité est une tâche colossale et multidimensionnelle qui ne peut être réalisée du jour au lendemain. La réforme du secteur de la sécurité doit être en phase avec les activités de développement menées à l'échelle nationale et avec le niveau de développement socioéconomique. Elle doit être coordonnée avec les réformes dans d'autres domaines, tels que l'économie et l'état de droit, et les ressources doivent être réparties de façon équilibrée et adéquate afin d'obtenir un élan durable et de rallier le soutien de toutes les parties. L'augmentation des investissements dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable contribuera à fournir des garanties matérielles plus concrètes pour la réforme du secteur de la sécurité. Le désarmement et la démobilisation des ex-combattants constituent un défi pour la réforme du secteur de la sécurité dans de nombreux pays sortant d'un conflit. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ont adopté une perspective de développement pour relever ce défi et ont élaboré et mis en œuvre conjointement un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration axé sur les populations pour aider les anciens membres de groupes armés à trouver des moyens de subsistance, les empêchant ainsi de succomber à l'appât du gain et de reprendre le conflit armé. Ce travail doit se poursuivre à l'avenir.

Troisièmement, nous devons approfondir la mise en place de partenariats. Les pays sortant d'un conflit se heurtent à des difficultés, telles qu'un renforcement des capacités insuffisant et des ressources limitées pour promouvoir la réforme du secteur de la sécurité. La communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies doivent fournir activement une assistance constructive et axer cette assistance sur le renseignement, l'alerte rapide, les interventions d'urgence, le matériel et la logistique, entre autres, afin d'aider les pays africains à améliorer leurs capacités de lutte contre le terrorisme et leur aptitude à préserver la stabilité. Les missions des Nations Unies opérant en Afrique centrale, au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et dans d'autres pays ont été chargées de soutenir la réforme du secteur de la sécurité. Elles doivent renforcer la communication

avec les pays concernés et élaborer soigneusement des programmes de soutien, conformément aux mandats confiés par le Conseil de sécurité. En ce qui concerne la réduction des effectifs et le retrait des missions, les missions concernées doivent renforcer leur dialogue avec les autorités chargées de la sécurité dans les pays concernés et élaborer des plans ordonnés et responsables afin d'éviter un vide sécuritaire. Les pays africains et l'Union africaine ont accumulé une riche expérience en matière de réforme du secteur de la sécurité, qui s'est traduite par le Cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité et d'autres réalisations. La Chine préconise une approche africaine pour régler les problèmes africains. Elle aide les organisations régionales africaines à jouer un rôle de premier plan et encourage les pays à renforcer l'échange de données d'expérience pour créer des synergies.

Ces dernières années, le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement a donné la priorité au soutien de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Il a apporté son appui à des projets tels que l'aide à l'action de la justice pénale et l'élaboration de programmes nationaux de lutte contre le terrorisme et de cours de formation, et a obtenu des résultats positifs. La Chine est prête à approfondir sa coopération avec d'autres partenaires internationaux et à renforcer le soutien qu'elle apporte à l'Afrique.

Quatrièmement, nous devons éliminer les conséquences néfastes des sanctions. Ces dernières années, des pays comme le Soudan, le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine ont fermement demandé au Conseil de sécurité de lever les embargos sur les armes et d'autres sanctions, déclarant que ces mesures avaient sérieusement entravé leurs processus nationaux de renforcement des capacités en matière de sécurité et de réforme du secteur de la sécurité. L'Union africaine a adopté plusieurs résolutions en la matière et a défini une position commune. Le Conseil de sécurité doit écouter la voix de l'Afrique, prêter attention à ses préoccupations, agir avec le plus grand sentiment d'urgence, ajuster et lever rapidement ses sanctions qui ne répondent pas aux besoins de la situation, et lever les obstacles à l'édification de secteurs de la sécurité dans les pays africains.

Dans le même temps, certains pays ont pris des mesures coercitives unilatérales et ont appliqué sans discernement des mesures extraterritoriales. Ces pratiques constituent une violation grave des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et compromettent

gravement la promotion du développement et le maintien de la sécurité dans les pays africains et les autres pays en développement. La communauté internationale appelle depuis longtemps à s'opposer aux mesures coercitives unilatérales. Nous demandons instamment à certains pays occidentaux de lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales pour empêcher que la paix, la stabilité et la situation humanitaire des pays concernés ne continuent d'être compromises.

M. Asare (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Mozambique d'avoir organisé la présente séance d'information sur la réforme du secteur de la sécurité. Nous pensons que la séance arrive à point nommé. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général du Département des opérations de paix, M. Alexandre Zouev, et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, de leurs réflexions utiles. Nous saluons également la participation à la présente séance de la Représentante permanente de l'Afrique du Sud et du Représentant permanent de la Slovaquie, Coprésidents du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité.

Nous prenons note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de mars 2022 (S/2022/280), et reconnaissons les contributions utiles du Conseil, apportées par les résolutions 2151 (2014) et 2553 (2020), pour favoriser une compréhension commune des principes et des attentes en matière de réforme du secteur de la sécurité, y compris l'appropriation inclusive des programmes par les pays concernés, la primauté de la politique dans la réforme du secteur de la sécurité et la nécessité d'une approche axée sur la gouvernance.

Sur l'ordre du jour du Conseil figurent plusieurs conflits de nature intraétatique, ainsi que certains conflits qui ont resurgi malgré les efforts déployés par le passé pour les régler. Pour que le Conseil puisse contribuer efficacement à l'instauration d'une paix durable dans ces situations de conflit, il est nécessaire d'adopter une approche centrée sur la réforme du secteur de la sécurité afin d'améliorer la mise en œuvre des accords de paix entre les Gouvernements et les groupes armés, et qui contribue à la stabilité des sociétés fragiles au moyen de mesures destinées à rééquilibrer le pouvoir de l'État, à professionnaliser les institutions de sécurité et les pratiques d'application de la loi, à protéger les droits de l'ensemble des citoyens, et à forger une cohésion sociale entre les différents groupes nationaux.

En ce qui concerne la question de savoir comment le Conseil peut améliorer l'inclusion de la réforme du

secteur de la sécurité dans le contexte des processus de paix, il est nécessaire de souligner que le rôle et l'implication croissants du Conseil ne doivent pas remettre en cause l'importance cruciale de l'appropriation et de la direction nationales des efforts de paix. Par ses résolutions et ses mandats, le Conseil devrait renforcer les engagements existants des acteurs nationaux et aider à débloquer les ressources nécessaires pour fournir des conseils et une assistance technique aux Gouvernements afin de leur permettre d'entreprendre cette réforme, qui, souvent, est un processus difficile et délicat.

En outre, nous estimons que dans le cadre de son examen périodique du programme de réforme du secteur de la sécurité, le Conseil pourrait évaluer les performances des différentes opérations de paix afin d'identifier les pratiques qui ont permis d'obtenir les meilleurs résultats et celles qui ont donné lieu à des difficultés particulières. À cet égard, nous pensons également que le Conseil pourrait mobiliser davantage l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité de manière à aborder cette réforme par une approche à l'échelle du système des Nations Unies qui porte sur l'ensemble des domaines touchant à la paix, notamment la prévention, le règlement des conflits, le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que le développement durable. La promotion par le Conseil d'une approche mobilisant l'ensemble de la société en matière de réforme du secteur de la sécurité est également particulièrement utile dans les contextes où des institutions et des établissements non étatiques, tels que les chefs traditionnels et religieux, jouent un rôle dans le maintien de l'ordre, la protection des sociétés et le règlement des différends.

Nous encourageons le Conseil à continuer d'accorder l'intérêt voulu à la réforme du secteur de la sécurité, même après la fin de la période de transition d'une opération de paix, notamment dans le cadre de sa collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres organes compétents qui œuvrent en faveur du renforcement des compétences spécialisées et des capacités aux niveaux national et local. De même, il serait utile de soutenir les efforts déployés pour renforcer la confiance entre les autorités nationales, les institutions et les acteurs chargés de la sécurité nationale, et la population, notamment par l'intermédiaire des programmes des équipes de pays des Nations Unies. À cet égard, nous appelons au maintien d'un processus inclusif qui s'appuie sur les contributions des femmes et des jeunes. Au moment de redéfinir les normes des sociétés fragiles en ce qui concerne la gestion adéquate du secteur de la sécurité,

il importe de garder à l'esprit qu'il s'agit d'engagements à long terme et que les ressources nécessaires au renforcement des capacités doivent s'inscrire dans la durée, au-delà du court et du moyen terme, si nous voulons obtenir des résultats qui permettent à ces sociétés de tourner le dos à une orientation négative et clivante de contestation politique et à une approche oppressive en matière de sécurité. Il serait utile d'aligner les engagements de financement sur l'objectif de développement durable n° 16 afin d'assurer leur durabilité.

Je tiens à souligner la contribution et l'appui importants que les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, peuvent apporter à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance sur le continent africain. L'Union africaine, par le biais de son Architecture de paix et de sécurité et des doctrines qui y sont associées, de l'Architecture africaine de gouvernance et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, peut jouer un rôle majeur pour réorienter le secteur de la sécurité des pays du continent d'une manière qui contribue à une paix et à un développement durables. Nous appelons à la fourniture des ressources dédiées pour appuyer ces efforts régionaux et à un engagement durable des parties prenantes à cet égard.

Enfin, nous voudrions insister sur l'importance d'appliquer les enseignements tirés des anciens et actuels mandats relatifs à la réforme du secteur de la sécurité afin d'orienter plus efficacement les futurs mandats. Les mandats du Conseil pour la promotion du dialogue national et l'amélioration du contrôle civil et de la gestion des finances publiques dans des pays comme la Libye, la Guinée-Bissau et la Somalie, pour la gouvernance du secteur de la sécurité et les réformes de la police, des prisons et du secteur de la défense en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Libye, et pour le renforcement des capacités et la mise en place de mécanismes de coordination de la sécurité nationale en République démocratique du Congo, en Libye, au Mali et en Somalie, comportent des éléments importants qu'il faudrait envisager d'inclure dans les prochains mandats du Conseil.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Nous apprécions la pertinence et l'opportunité de cette séance d'information sur la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du maintien de la paix, à un moment où les risques, pour les pays sortant de conflits, de replonger dans le cycle infernal de violences deviennent de plus en plus grands. Le Gabon salue cette approche visant à prévenir la résurgence des conflits, tout en améliorant l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général Alexandre Zouev et le Commissaire Bankole Adeoye pour leur importante contribution aux discussions d'aujourd'hui. Je salue également la participation à ce débat des représentants de l'Afrique du Sud et de la Slovaquie.

La réforme du secteur de la sécurité est l'un des piliers sur lesquels doivent se concentrer nos efforts pour une paix durable, notamment pour les pays en situation de post-conflit. En adoptant, le 28 avril 2014, la première résolution sur la réforme du secteur de la sécurité, la résolution 2151 (2014), le Conseil a reconnu l'impératif d'aider les États fragiles à améliorer leur capacité dans la gestion et le contrôle des services de sécurité, afin de garantir la stabilisation et la consolidation de la paix dans ces pays. La résolution 2553 (2020), quant à elle, a réaffirmé les enjeux de cette réforme et impulsé une dynamique nouvelle, offrant ainsi l'opportunité de renforcer les moyens et stratégies d'action, à toutes les étapes du processus de paix : prévention, résolution, maintien et reconstruction post-conflit, en ciblant les facteurs de déstabilisation tels que la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et l'extrémisme violent. Pour le Gabon, la réussite de la réforme du secteur de la sécurité est un gage de stabilité et de développement. Elle permet non seulement de renforcer la résilience du pays mais aussi la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire. Cependant, l'efficacité de cette réforme repose nécessairement sur l'articulation de deux piliers fondamentaux : la sécurité humaine sous toutes ses formes et la nécessaire appropriation par les États concernés.

Pour atteindre cet objectif, une participation effective des communautés dans toute leur diversité, avec une pleine participation des femmes et des jeunes, est indispensable. Une paix durable ne saurait être construite qu'avec les communautés locales. Ces dernières doivent pouvoir participer à toutes les phases des processus de paix. L'appropriation par les États de la réforme du secteur de la sécurité doit, de ce fait, tenir compte de cette exigence pour élaborer des réformes qui s'appuient sur un ancrage communautaire solide, à même de prendre en compte les besoins et les spécificités de chaque État. Dans ce contexte, le rôle et l'implication des organisations régionales et sous-régionales restent déterminants. C'est entre autres pour répondre à cette exigence que l'Union africaine a adopté, en 2013, le Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité. Il vise essentiellement à offrir une plateforme aux États membres et aux organisations sous-régionales pour mettre en œuvre, contrôler et évaluer les processus de réforme du secteur de la sécurité, décisifs dans la stabilisation du continent.

Il est indéniable que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, à travers des partenariats stratégiques et un financement prévisible et adéquat des opérations de paix de l'Union africaine, participe de cette dynamique essentielle à la création d'un contexte favorable à une paix durable en Afrique. Il importe également que les mandats des opérations de paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies continuent de mettre un accent particulier sur la réforme de la sécurité. Le Conseil doit tirer profit de cette dynamique pour mettre en place des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) mieux adaptés, plus réalistes et adossés à un financement approprié. Au regard de l'importance des programmes de DDR dans la consolidation de la paix, il nous paraît crucial de bien les intégrer dans ce processus global de réforme.

Une réforme du secteur de la sécurité accomplie doit s'enrichir de la contribution de tous, y compris des institutions financières internationales, du secteur privé et des acteurs de la société civile. Les efforts bien coordonnés de ces parties prenantes doivent venir en appui aux efforts des États. En effet, la marge de manœuvre budgétaire des États fragiles est souvent très réduite. Ils font face à de multiples défis avec des ressources limitées et sont dans l'obligation d'opérer des arbitrages cornéliens, et ils ont moins de financement à consacrer à la réforme du secteur de la sécurité. Il nous faut donc intensifier l'appui au renforcement des capacités institutionnelles des États fragiles, de sorte qu'ils soient à même de planifier, de mobiliser, de budgétiser, d'allouer et de dépenser de manière responsable les ressources nationales mises au service de la défense et de la sécurité. Je voudrais à cet égard souligner le rôle important de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, au moment où l'ONU s'engage en faveur d'un nouveau programme commun visant à reconstruire la confiance, à corriger les inégalités et à consolider le contrat social entre les gouvernements et les sociétés, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour renforcer l'état de droit et veiller à ce que l'appareil sécuritaire des États soit au service des populations par le dialogue et la coopération.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés instructifs M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, ainsi que M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine

aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité. Nous saluons également la participation à la présente séance des représentants de l'Afrique du Sud et de la Slovaquie en leur qualité de Coprésidents du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité.

Nous sommes convaincus qu'une politique publique solide mettant en place des autorités compétentes et un secteur de la sécurité opérationnel, en particulier une armée efficace, est indispensable pour bâtir un État et une société stables. Le secteur de la sécurité est un aspect important qui sous-tend la souveraineté de tout État, raison pour laquelle sa réforme s'inscrit toujours dans le prolongement du processus politique national. Le secteur de la sécurité le plus efficace est celui qui prend en compte les caractéristiques historiques, culturelles et politiques singulières d'une société et qui sert les intérêts de l'ensemble de la population. Dans un certain nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, l'un des problèmes tient au fait que les institutions et les coutumes ont souvent été transplantées dans des sociétés postcoloniales sans tenir compte de leurs spécificités nationales.

Pour que les initiatives de réforme du secteur de la sécurité soient couronnées de succès, elles doivent être mises en œuvre par les forces nationales en actes plutôt qu'en paroles. L'appropriation nationale est essentielle à la légitimité, à la viabilité et à l'efficacité de ces programmes de réforme. Par ailleurs, des progrès, même minimes, dans la transformation du secteur de la sécurité peuvent renforcer la confiance des citoyens dans les autorités et créer des conditions propices au retour à la normale, à une vie sociale et économique pacifique et à une éducation sûre. Malheureusement, dans de nombreux cas, les pays sortant d'un conflit ne sont pas en mesure d'assurer leur sécurité et de rétablir des institutions publiques viables et efficaces sans aide extérieure. Dans de telles situations, l'aide de la communauté internationale est particulièrement importante et doit reposer sur certains principes fondamentaux, notamment le consentement du pays hôte et le respect de sa souveraineté nationale et de son indépendance politique.

Nous sommes d'accord avec la note de cadrage préparée par la délégation mozambicaine (S/2023/168), selon laquelle les propositions de réforme du secteur de la sécurité ne doivent pas être fondées sur des dispositions insérées précipitamment dans des accords qui ne tiennent pas compte des accords politiques plus larges sur la répartition des pouvoirs et du contexte historique et national en ce qui concerne la constitution des

forces armées et des organes de sécurité, ou qui sont dérivées d'exigences imposées de l'extérieur. Les calendriers rigides souvent imposés par les donateurs et leurs approches uniformes sapent le processus fragile de mise en place des institutions étatiques chargées de maintenir la sécurité. Les sanctions, y compris celles autorisées par le Conseil de sécurité, ne doivent jamais entraver les processus de réforme. Tous ces problèmes peuvent entraîner une réticence à accepter les innovations et, dans le pire des cas, une remise en cause des accords conclus précédemment, une fragmentation accrue du secteur de la sécurité et une reprise des conflits.

Il ne fait aucun doute que la réforme du secteur de la sécurité doit s'effectuer dans le cadre des processus de reconstruction plus larges et comporter une action globale sur les plans politique et socioéconomique. Seule une approche holistique peut offrir l'espoir d'une paix et d'une sécurité durables et garantir un résultat viable. La réforme du secteur de la sécurité est en soi un processus qui consomme énormément de ressources, et elle est souvent étroitement liée au processus tout aussi complexe de désarmement, démobilisation et réintégration. Un appui financier opportun permet de régler plus efficacement les problèmes existants et émergents, mais il est évident que l'allocation des fonds doit être durable et à long terme.

L'ONU, surtout par l'intermédiaire de ses missions de maintien de la paix et de ses missions politiques spéciales, joue un rôle important dans la fourniture d'une aide internationale appropriée aux États. Par exemple, nombre de questions liées aux premières phases de la consolidation de la paix sont désormais incorporées aux mandats multidimensionnels des opérations de maintien de la paix. Les soldats de la paix jouent un rôle clef dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et dans le rétablissement des organes de maintien de l'ordre et de l'état de droit en général. Nous soulignons le rôle particulier que joue le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein du système des Nations unies en fournissant une aide aux missions des Nations Unies sur le terrain et aux États qui en font la demande.

Nous prenons également note du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans le relèvement après un conflit et dans la réforme du secteur de la sécurité en particulier. L'élaboration d'une approche globale en ce qui concerne l'appui consultatif et financier en faveur des pays sortant d'un conflit améliore considérablement

la viabilité, la responsabilité et le professionnalisme des structures de sécurité nationales. Nous ne devons pas sous-estimer le potentiel du Fonds pour la consolidation de la paix en tant qu'outil souple chargé de financer des projets dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. En ce qui concerne l'appui aux réformes, il est important que les diverses parties prenantes coordonnent leurs efforts afin de garantir que les réformes et la formation du personnel sont fondées sur les mêmes approches et les mêmes principes dans tout le pays. Et bien sûr, la communauté internationale doit comprendre que des processus aussi complexes que la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, en particulier dans des environnements postconflits, nécessitent des efforts laborieux, de la patience et une période de temps suffisamment longue pour garantir leur plein rétablissement et leur bon fonctionnement.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mozambique d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance, qui était attendue depuis longtemps.

L'amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité est un élément essentiel de l'initiative Action pour le maintien de la paix, de *Notre Programme commun* (A/75/982) et de l'initiative Faire taire les armes de l'Union africaine, ainsi que, bien sûr, de nombreuses opérations de paix prescrites par le Conseil de sécurité. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Zouev et le Commissaire de l'Union africaine Adeoye de leurs exposés utiles, et je me félicite de la participation de l'Afrique du Sud et de la Slovaquie à la présente séance.

Un secteur de la sécurité fondé sur l'état de droit, l'intégrité et la responsabilité peut former le socle d'un pays résilient. Idéalement, il favorise la stabilité, aide à contrer les menaces externes et internes et répond aux besoins de la population dans les situations d'urgence. Pour les pays qui sortent d'un conflit, un secteur de la sécurité efficace, inclusif et responsable est une condition préalable à la pérennisation de la paix. Tandis qu'une mauvaise gouvernance du secteur de la sécurité a pu contribuer à la résurgence de conflits dans le passé, les réussites en la matière ont permis la consolidation de la paix et la réconciliation. Par exemple, dans les années 1990, l'Afrique du Sud s'est appuyée sur une réforme du secteur de la sécurité pour cimenter la paix sur son territoire. Les considérations relatives à la gouvernance du secteur de la sécurité restent absolument prioritaires dans un large éventail de situations, du Mali au Soudan du Sud, en passant par la Colombie et la Guinée-Bissau.

Je voudrais faire trois observations, aujourd'hui, afin d'aider à ce que ce programme aille de l'avant.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité doit être contrôlée et dirigée au niveau national. Les acteurs internationaux peuvent certes jouer un rôle crucial en aidant à établir les cadres et en soutenant leur mise en œuvre, mais ceux-ci doivent être conçus conjointement autour des priorités des parties prenantes nationales. Les opérations de paix se terminent un jour et les programmes d'aide finissent par être redirigés ; il est donc essentiel que la mobilisation internationale se concentre sur le renforcement des capacités nationales et l'appui à des solutions adaptées au contexte.

L'approche centrée sur la gouvernance que le Secrétaire général propose dans son rapport (S/2022/280) offre un cadre utile qui peut intégrer les points de vue d'un large éventail de parties prenantes. Pour être efficaces, ces stratégies doivent tenir compte des normes sociales et culturelles qui, en plus de la législation officielle, permettent des efforts de réforme réussis et adaptés au contexte.

Une approche inclusive est essentielle, dans le cadre des transitions de maintien de la paix, pour garantir que l'ONU puisse continuer d'apporter un appui adéquat. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, par exemple, travaille avec le Gouvernement congolais, les partenaires locaux et les organisations régionales à l'incorporation de la réforme du secteur de la sécurité dans le plan d'action national du Gouvernement. Lorsque l'opération de paix se retirera, les institutions nationales seront en mesure de faire avancer ce processus, afin de consolider les gains âprement obtenus, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies.

Deuxièmement, le secteur de la sécurité ne peut pas être neutre du point de vue du genre, car l'insécurité ne l'est pas. Non seulement nous devons accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes dans les secteurs nationaux de la sécurité, mais le Conseil devrait également employer des termes genrés dans ses mandats relatifs à la réforme du secteur de la sécurité. Il nous faut saisir l'occasion sans équivalent qu'offre la réforme du secteur de la sécurité pour renforcer à la fois la représentation des femmes et l'application de réglementations et de politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes. Cela produira des résultats meilleurs et plus durables.

Troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité est un processus éminemment politique, et pas seulement technique, qui doit être considéré comme

tel. Nous voyons souvent, abordés dans cette salle, des efforts de médiation qui distinguent le volet politique et le volet concernant la sécurité. Cette approche ne fonctionne que si la communication est ouverte entre les diverses parties prenantes qui négocient les différents arrangements. Trop souvent, les accords de paix ne sont finalement pas appliqués parce que des questions de sécurité en suspens restent sans règlement, ou parce qu'elles sont laissées aux comités techniques de suivi, qui doivent alors les gérer. L'adhésion politique est capitale et la logistique de processus comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou la réforme du secteur de la sécurité doit suivre de près la direction politique. Comme le Secrétaire général nous encourage à le faire dans son rapport, cette approche favorisera la consolidation de conditions politiques durables sous-tendant une réforme réussie du secteur de la sécurité.

Pour terminer, je tiens à prendre un moment pour célébrer les efforts des nombreuses femmes et des nombreux hommes en tenue qui contribuent beaucoup à la paix et à la stabilité. Les Émirats arabes unis sont fiers d'accueillir l'initiative Sheikha Fatima bint Mubarak en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Depuis 2019, ce programme de formation contribue à rendre les secteurs nationaux de la sécurité plus sensibles aux questions de genre, avec plus de 500 participantes venues d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Comme une élève officier iraquienne l'a récemment dit à un journaliste une fois son diplôme en poche : « j'ai rejoint la formation car c'était la première fois que des femmes officiers iraqiennes avaient la possibilité de se former à l'étranger. Je crois que je peux apporter quelque chose ». Inspirons-nous donc de cet optimisme, au Conseil, pour changer la donne et consolider la paix après les conflits.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à travers vous la présidence mozambicaine du Conseil, d'avoir inclus cette question au programme de nos discussions. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Zouev et M. Adeoye pour leurs exposés.

Selon nous, la réforme du secteur de la sécurité représente un processus complet pour améliorer la sécurité en la rendant plus efficace, transparente, responsable, inclusive et cohérente avec les principes des droits humains, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Dans différents pays, une réforme efficace de la sécurité a souvent joué un rôle déterminant dans les processus politiques, la réconciliation nationale, la justice transitionnelle, la stabilisation et la reconstruction. Elle a aussi été décisive dans la consolidation de la paix et la stabilité

après les conflits. Nous avons vu maintes fois qu'une réforme efficace du secteur de la sécurité renforce les institutions et accroît la transparence et la responsabilité, de la même façon que nous avons pu constater de quelle manière la corruption et une volonté politique insuffisante compromettent les efforts de réforme.

L'aide extérieure, y compris de la part de l'ONU, a prouvé qu'elle jouait un rôle important dans la promotion de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, c'est l'appropriation aux niveaux national et local qui demeure la clef. Les autorités locales, la société civile et les organisations non gouvernementales apportent des contributions capitales à la fois aux réformes initiales et au succès de la gouvernance à long terme. Les organisations régionales et les cadres bilatéraux ne peuvent être efficaces que comme valeur ajoutée à des efforts dédiés et authentiques au niveau national.

Les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle important en aidant les autorités du pays à définir des stratégies et des priorités nationales inclusives pour la réforme du secteur de la sécurité. Elles opèrent dans des environnements très complexes et il est indéniable que leur rôle est souvent mal compris, étant donné qu'on attend d'elles des choses qui dépassent leur mandat. Afin de pouvoir s'acquitter de leur mandat et contribuer à la réforme du secteur de la sécurité, ces missions doivent être dotées d'un financement suffisant, prévisible et durable et améliorer leur communication et leur information à l'intention du public. L'ONU a un rôle essentiel à jouer en aidant les États Membres à développer des secteurs de la sécurité robustes, crédibles et efficaces, y compris par l'intermédiaire de ses opérations de maintien de la paix et de ses missions politiques. Nous saluons également les efforts importants que les organisations régionales et sous-régionales déploient pour soutenir et guider l'action des pays en la matière.

Nous estimons que la promotion de la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, au secteur de la sécurité contribue à la mise en place d'institutions inclusives, responsables et légitimes. Nous encourageons les États à élaborer, pour le secteur de la sécurité, des réformes, stratégies et programmes qui tiennent systématiquement compte des questions de genre. L'intégration systématique de la problématique femmes-hommes dans les secteurs de la justice et de la sécurité est la chose à faire, car elle est juste et judicieuse. Nous l'avons fait en Albanie et nous en voyons clairement les bénéfices.

Le renforcement de l'état de droit à tous les niveaux est un autre élément clef pour assurer efficacement la

sécurité des citoyens. La justice et l'application du principe de responsabilité sont des traits essentiels de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Un système judiciaire efficace et équitable signifie un meilleur respect des droits humains et plus grande application du principe de responsabilité.

Pour terminer, l'expérience montre, sans l'ombre d'un doute, que les sociétés ancrées dans les libertés donnent aux gens plus de pouvoir, de choix et de droits. Il s'ensuit une meilleure gouvernance et le progrès, ce qui permet aux sociétés de devenir plus prospères, éduquées, saines et heureuses.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Zouev et M. Adeoye de leurs exposés.

J'insisterai sur trois points.

Tout d'abord, la réforme du secteur de la sécurité est nécessaire pour promouvoir une paix durable, elle doit s'inscrire dans un projet couvrant l'ensemble des enjeux politiques et de gouvernance. La France salue le programme d'action des Nations Unies sur la gouvernance et la réforme des systèmes de sécurité pour la période 2022-2025. Il va dans le sens d'une approche globale et il débouchera cette année sur une nouvelle stratégie.

La France est attentive à ce que les grandes opérations de maintien de la paix fassent de la réforme du secteur de la sécurité une composante essentielle de leur accompagnement politique. En République démocratique du Congo, où le Conseil de sécurité s'est rendu la semaine dernière, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité fait partie des tâches prioritaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Des Forces armées de la République démocratique du Congo formées, équipées, organisées et coordonnées seront nécessaires pour protéger les populations et défendre l'intégrité et la souveraineté du pays.

Deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité ne peut se réaliser qu'avec la volonté politique de l'État hôte. C'est la condition de la confiance des partenaires internationaux et celle-ci repose sur le respect des mandats octroyés par le Conseil. Elle dépend aussi du respect des droits de l'homme, de l'état de droit, et de la garantie de processus inclusifs répondant aux besoins de l'ensemble des composantes de la société, notamment les femmes et les jeunes. Elle passe enfin par la mobilisation des ressources financières propres de l'État hôte, que complètent celles des partenaires.

Troisièmement, un enjeu majeur est celui de la coordination des interventions sur le terrain. Celle-ci est d'abord interne à l'ONU. Il est nécessaire que l'appui fourni par les opérations de maintien de la paix en matière de réforme du secteur de la sécurité soit poursuivi dans le cadre de la transition vers les équipes de pays. Mais il faut aussi une coordination entre l'ONU et les autres acteurs, dans le respect des valeurs fondamentales de l'Organisation et de la Charte des Nations Unies. Nous saluons, à ce titre, l'action des organisations régionales, qui jouent un rôle essentiel. Je pense aux actions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour accompagner les réformes du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

L'ambition de la France, telle que rappelée dans le discours du Président Macron sur le Partenariat Afrique-France de février dernier, c'est aussi de positionner l'Europe comme le partenaire de référence sur les questions de défense et de sécurité au profit des Africains. Nous rappelons ainsi le rôle joué par l'Union européenne au moyen de ses missions de formation et de renforcement des capacités sur le continent.

La France est aussi engagée à titre bilatéral. En République démocratique du Congo, elle encourage les autorités dans leurs efforts de formation et d'aguerrissement des cadres militaires à travers son appui aux écoles de formation d'officiers, notamment l'école de guerre de Kinshasa. Elle participe également à la formation des forces armées du pays dans le combat en jungle.

Il est impératif d'éviter que les fragilités et les vides sécuritaires ne sapent les fondements des États et favorisent des acteurs néfastes aux populations. Il est donc de notre devoir collectif d'accompagner les processus de réforme du secteur de la sécurité.

M. Parga Cintra (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance pour discuter de l'importante question de la réforme du secteur de la sécurité. Je remercie également les intervenants, M. Alexandre Zouev et M. Bankole Adeoye, de leurs observations éclairantes.

Un secteur de la sécurité efficient, professionnel et pleinement opérationnel est un pilier fondamental du système de gouvernance d'un pays. Dans de nombreuses situations postconflit, la réforme du secteur de la sécurité est essentielle à l'édification et à la consolidation de la paix et constitue un fondement capital pour la réalisation du développement durable. Dans ce contexte, je voudrais aborder cinq points.

Tout d'abord, l'appropriation nationale doit être le principe de base régissant toutes les initiatives relatives à la réforme du secteur de la sécurité. Les objectifs et les priorités des pays concernés doivent être respectés. L'imposition de solutions toutes faites qui ne tiennent pas compte des réalités spécifiques sur le terrain peut s'avérer un gage d'échec et aboutir à l'anéantissement de résultats durement acquis.

Deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité est un processus intrinsèquement politique. Elle implique non seulement la mise en œuvre de règles de gouvernance et la réorganisation des institutions, mais aussi la distribution des pouvoirs et des ressources au sein d'une société. C'est pourquoi il est essentiel de promouvoir des solutions politiques durables et inclusives face aux conflits.

Troisièmement, les défaillances du secteur de la sécurité peuvent devenir une cause profonde de conflit. Les institutions chargées de la sécurité qui ne rendent aucun compte et ne sont pas représentatives peuvent contribuer à alimenter les griefs de diverses communautés et de certaines composantes de la société. En outre, les institutions de sécurité inefficaces et dépassées sont souvent incapables de faire face aux groupes terroristes et autres groupes armés illégaux dès leur apparition. Par conséquent, non seulement la réforme du secteur de la sécurité est fondamentale pour consolider la paix dans les situations postconflit, mais elle est également nécessaire pour régler le conflit lui-même. C'est la raison pour laquelle plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies ont apporté une contribution importante à la réforme du secteur de la sécurité, laquelle se situe au carrefour du maintien et de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité ne doit pas être considérée comme une solution en soi, ni comme une entreprise isolée, mais comme un élément d'une stratégie globale de consolidation de la paix qui porte également sur des aspects économiques et sociaux. Les ressources consacrées à la reconstruction et au développement doivent être utilisées de manière équilibrée afin de garantir le budget nécessaire au secteur de la sécurité ainsi qu'aux dépenses sociales visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Cela contribue à éliminer les facteurs qui favorisent les conflits. C'est l'incapacité à répondre aux besoins fondamentaux en matière de développement qui, pour un pays, présente le plus grand risque de glissement vers un nouveau conflit. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants font partie intégrante de

ce processus. En outre, la réforme du secteur de la sécurité peut en soi être une source d'emplois et un moteur de la croissance économique, notamment dans les régions et les communautés défavorisées.

Enfin, la réforme du secteur de la sécurité nécessite la coordination et la coopération de multiples parties prenantes. Outre les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays doivent aussi jouer un rôle actif, conformément à leur mandat, pour aider les pays concernés à faire avancer les réformes. L'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales doivent également y apporter leur part. En outre, la Commission de consolidation de la paix constitue un espace important pour mobiliser un soutien international aux initiatives de réforme du secteur de la sécurité. L'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales ont accompli de grandes choses s'agissant d'aider les pays sortant d'un conflit à mener la réforme de leur secteur de la sécurité. L'ONU doit renforcer sa coordination et sa coopération avec ces organisations afin de tirer parti de leurs expériences. Le Brésil est prêt à contribuer à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une nouvelle fois la bienvenue aux Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de la Slovaquie et à saluer leur contribution à la tenue de cette séance.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, pour l'organisation de cette importante séance d'information qui offre une excellente occasion aux différents acteurs de partager leurs points de vue sur la mise en œuvre de la résolution 2553 (2020), ainsi que sur le rapport du Secrétaire général (S/2022/280) sur le renforcement de la démarche de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Zouev de ses efforts et de son exposé instructif, et je sais gré au Commissaire de l'Union africaine.

J'ai le plaisir de me charger de la première partie de la déclaration conjointe des Coprésidents du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité. Nous apprécions grandement l'occasion qui nous est offerte de dialoguer avec le Conseil de sécurité et nous sommes impatients de poursuivre notre coopération avec les membres du Conseil, ainsi qu'avec tous les autres États Membres intéressés.

Pour la première fois, l'ONU a élaboré un cadre de mise en œuvre cohérent pour l'action de l'Organisation

concernant la réforme du secteur de la sécurité. Nous félicitons l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité du programme d'action prévu à cet effet, qui prévoit des mesures concrètes découlant de la résolution 2553 (2020) et des 18 recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport.

Le programme d'action comprend les initiatives les plus importantes que l'ONU, les États Membres et les partenaires doivent entreprendre s'ils veulent avoir des retombées au niveau national, notamment sur les nouveaux défis en matière de sécurité, tels que les changements climatiques, les accords de paix, l'examen des dépenses publiques, la planification de la sécurité nationale, l'égalité des sexes et la jeunesse, par l'intermédiaire du nouveau corps permanent des spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, basé à Brindisi.

À l'instar de nombreux membres du Conseil, j'estime qu'il est particulièrement approprié que la présente séance d'information ait lieu peu après la récente mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo.

D'un point de vue national, je suis heureux d'annoncer que la Slovaquie fera sa deuxième contribution financière au programme d'action. J'encourage tous les États Membres à envisager de contribuer financièrement à cette activité importante du Secrétariat.

Avec l'adoption de la résolution 2553 (2020), par laquelle les États Membres ont renforcé leur engagement en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et des priorités définies par le Secrétaire général, les attentes et les tâches relatives à l'assistance apportée par l'ONU se sont considérablement élargies, mais des ressources suffisantes ne sont toujours pas disponibles.

Je me fais l'écho des observations du Sous-Secrétaire général Zouev à cet égard, et je réaffirme que les mandats confiés sans les fonds nécessaires à leur mise en œuvre compromettent la crédibilité de l'ONU et mettent en péril le soutien que nous apportons aux personnes que nous servons. Outre le soutien que les États Membres apportent au programme d'action, ils doivent aussi mettre en place et financer officiellement le corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, à partir du budget ordinaire ou du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

La partie restante de notre déclaration commune sera prononcée par ma collègue, l'Ambassadrice Mathu Joyini, Représentante permanente de la République d'Afrique du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité (S/2022/280). Je remercie de leurs exposés le Sous-Secrétaire général Zouev et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye.

Les déclarations faites à la séance d'aujourd'hui confirment le caractère central et l'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de toute la gamme d'activités allant de la phase du rétablissement de la paix à celle de la consolidation de la paix. Le Secrétaire général nous rappelle dans son rapport que la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité doivent d'emblée faire l'objet d'un débat approfondi. Cette question ne doit pas être mise de côté, pour n'être prise en compte qu'après la signature d'accords de paix. Cette approche débouche sur des programmes de réforme du secteur de la sécurité qui manquent de ressources suffisantes.

Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de l'appropriation nationale de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité. Il appartient à chaque État de définir sa démarche et ses besoins. Il importe que l'aide apportée par la communauté internationale réponde aux besoins du pays concerné.

Dans le débat d'aujourd'hui, nous avons entendu qu'il n'y a pas d'approche toute faite en matière de réforme et de gouvernance du secteur de la sécurité, mais qu'elle est toujours adaptée au contexte. Il importe de relever qu'il s'agit en grande partie d'un processus politique.

Notre expérience en Afrique du Sud nous a appris que la réforme du secteur de la sécurité est également couronnée de succès lorsqu'elle est inclusive. De nombreux acteurs doivent y être associés, notamment les acteurs de la sécurité privée, les chefs traditionnels, les communautés religieuses, les femmes et les jeunes. Il s'agit de rallier le soutien politique nécessaire, compte tenu de l'importance du secteur de la sécurité dans tous les pays.

La participation des femmes et des jeunes est l'un des éléments essentiels du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Alors que nous préparons le Nouvel agenda pour la paix, nous devons placer la réforme du secteur de la sécurité au centre des discussions, étant donné l'importance de cette question pour la consolidation et la pérennisation de la paix, y compris la prévention des conflits.

Mon cofacilitateur et moi-même accueillons favorablement les suggestions tendant à la fixation d'un délai cohérent dans lequel le Secrétaire général présenterait au Conseil de sécurité un rapport sur l'application de la résolution 2553 (2020). C'est avec plaisir que nous examinerons avec le Mozambique et les membres du Conseil la manière dont nous pouvons concrétiser cette recommandation.

Je conclus en exhortant tous les membres du Conseil de sécurité et le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité à unir leurs efforts pour mettre en œuvre les trois grandes priorités suivantes, évoquées à la présente séance : premièrement, intégrer les principes de la résolution 2553 (2020) dans les mandats relatifs à la réforme du secteur de la sécurité portant sur des pays particuliers, en veillant à ce qu'ils soient conformes à la nouvelle vision de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité ; deuxièmement, fixer un délai cohérent dans lequel le Secrétaire général présenterait au Conseil de sécurité un rapport sur l'application de la résolution 2553 (2020) ; et, troisièmement, mobiliser un soutien financier pour la mise en œuvre du programme d'action sur la réforme du secteur de la sécurité, comme l'a indiqué mon cofacilitateur, y compris pour le corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité et la gouvernance, basé à Brindisi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente de l'Afrique du Sud, Coprésidents du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, de leurs déclarations et surtout, de leur contribution à nos travaux et à la voie à suivre en ce qui concerne ce rapport important (S/2022/280).

La séance est levée à 17 heures.